



# Politique d'accès aux ressources et aux services de la fédération

## Définitions

- **Chercheuse principale ou chercheur principal (CP) en milieu académique** : professeure ou professeur (à temps plein ou à temps partiel) dans une université, un collège ou un hôpital de recherche admissible au financement de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI); professeure associée ou professeur associé dans une université, un collège ou un hôpital de recherche admissible au financement de la FCI; bibliothécaire dans une université, un collège ou un hôpital de recherche admissible au financement de la FCI.
- **Chercheuse principale ou chercheur principal dans un institut de recherche** : CP dans un institut de recherche admissible au financement de la FCI.
- **Chercheuse principale ou chercheur principal hors du milieu académique** : CP pour un projet de recherche du gouvernement, d'une entreprise commerciale ou d'un organisme à but non lucratif qui, dans des circonstances particulières, peut demander accès aux ressources et aux services de la fédération par l'entremise des partenaires régionaux qui desservent l'infrastructure de recherche numérique, soit Groupe de l'IRN de la C.-B., Groupe de l'IRN des Prairies, [Calcul Ontario](#), [Calcul Québec](#) et [ACENET](#).
- **Utilisatrice parrainée ou utilisateur parrainé** : toute personne pouvant avoir accès aux ressources allouées par la fédération avec l'autorisation de la chercheuse principale ou du chercheur principal du projet.

Une chercheuse principale ou un chercheur principal en milieu académique peut demander d'accéder gratuitement aux ressources et aux services de la fédération.

Un accès limité aux ressources et aux services de la fédération peut également être offert gratuitement aux chercheuses principales et chercheurs principaux dans un institut de recherche.

Dans certains cas, une chercheuse principale ou un chercheur principal hors du milieu académique peut demander d'accéder aux ressources et aux services de la fédération par l'entremise d'un partenaire régional. Cet accès peut ou non engager des frais. Veuillez consulter les sites Web de Groupe de l'IRN de la C.-B., Groupe de l'IRN des Prairies, [Calcul Ontario](#), [Calcul Québec](#) et [ACENET](#).

Une chercheuse principale ou un chercheur principal peut autoriser des personnes associées à son projet à avoir accès aux mêmes ressources et services qui lui ont été accordés par la fédération.

De plus amples renseignements sur l'accès et les critères d'admissibilité sont affichés sur [cette page](#).